

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 05 décembre 2017**

**DELIBERATION N° 191/11/2017 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS**

*L'an deux mille dix-sept, le mardi 05 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 novembre 2017.*

**Présents Titulaires : 36**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 7**

Mesdames, Messieurs, Nadia CHEKLIT à Danielle AMOUROUX, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN à Marc BOURDONCLE, Rodolphe PORTOLES à Daniel DONADIO, Valérie RABAULT à Gaël TABARLY, Bernadette SERIEYS à Jean-Louis IBRES.

**Absente Excusée : 1**

Madame, Aline CASTILLO.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Marc BOURDONCLE**

**Monsieur Pierre BONNEFOUS donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois annexé au budget de l'exercice en cours,

Du fait des mouvements entrants - sortants (mutations, retraites..) liés à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences depuis le début de l'année,

Vu l'avis du Comité technique du 16 novembre 2017,

Le tableau des effectifs du GMCA doit être modifié régulièrement afin de répondre aux besoins et évolutions des services.

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier les tableaux des effectifs, comme suit :

Tableau des effectifs GMCA, créations-suppression

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

Grades ou emplois	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Suppression	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus
Attaché	A	11	-1	10	9

**FILIERE TECHNIQUE**

Grades ou emplois	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Créations	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus
Adjoint technique territorial	C	43	+3	46	43

**FILIERE ANIMATION**

Grades ou emplois	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Création	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus
Animateur	B	1	+1	2	1

FILIERE SOCIALE

Grades ou emplois	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Création	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus
Assistant socio-educ principal	B	0	+1	1	1

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 27 novembre 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter cette modification du tableau des effectifs.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- d'adopter cette modification du tableau des effectifs.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**08 DEC. 2017**

De sa publication le :

**08 DEC. 2017**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 06 décembre 2017

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

